



*Mairie de
Monestrol*

Compte rendu de séance

Ouverture du Conseil Municipal à 18h57 par M. le Maire, Guilhem RIAL. Pierre SAGNES est désigné secrétaire de séance. L'ordre du jour est rappelé :

- Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021
- Attribution et versement des subventions année 2022 aux associations
- Aménagement du cimetière – Création d'une allée centrale
- Achats de panneaux de signalisation
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021

Le conseil municipal ayant pu prendre connaissance du compte rendu de la séance tenue le 9 décembre 2021, décide de porter son approbation au vote.

Résultats : 6 votes exprimés – 6 voix POUR – **Compte rendu approuvé**

Attribution et versement des subventions année 2022 aux associations

Les années précédentes, la municipalité de Monestrol versait une subvention à la FNACA et au Comité des fêtes de Monestrol. Pour 2022, il est proposé de faire un versement supplémentaire exceptionnel, en faveur d'une association s'investissant auprès des ukrainiens (Croix-rouge, Secours populaire, ...). Après discussion du Conseil, il est finalement proposé pour 2022 :

- de verser 40 euros à la FNACA,
- de verser 500 euros au Comité des fêtes de Monestrol,
- de verser 200 euros à une association (qui reste à définir) en faveur de l'Ukraine.

Cette motion est soumise au vote.

Résultats : 6 votes exprimés – 6 voix POUR – **Motion adoptée**

Aménagement du cimetière – Création d'une allée centrale

3 devis sont présentés pour la création d'une allée (Jardi Concept Art, MP paysages & jardins et Jade paysagiste), certains proposant différentes options, et un devis est présenté pour la pose de caniveaux (Jade paysagiste).

En ce qui concerne l'allée, des précisions et de nouveaux devis sont demandés aux entreprises afin de pouvoir trancher ultérieurement sur des offres comparables.

En ce qui concerne les caniveaux, le devis avait été demandé afin d'avoir une idée du coût. Celui-ci est de 995,28 euros TTC. Étant donné ce montant assez important et la non urgence des travaux, le conseil propose de reporter les travaux et d'éventuellement les mener en régie par la commune.

Achats de panneaux de signalisation

Les amendes de police ont permis à la commune de récupérer 2097,60 euros, sur les 8000,00 euros demandés. Un devis a été fourni par Signaux Girod afin de connaître le coût des signalisations prévues sur la commune (panneaux, peinture, pavés aux entrées du village). Le montant total est de 3527,77 euros et dépasse donc la somme allouée par les amendes de police.

Le devis est alors détaillé et discuté par le Conseil Municipal. Certains panneaux ne semblent pas indispensables et il est proposé que la pose des pavés en résine soit reportée ultérieurement, lorsque les entrées du village seront aménagées le long de la départementale. Le Conseil Municipal propose de voter sur l'approbation de cette commande, hors panneaux surnuméraires et pose des pavés.

Résultats : 6 votes exprimés – 6 voix POUR – **Commande approuvée**

Questions et informations diverses

Réaménagement du monument aux morts : Il est envisagé de taluter la portion de terrain qui s'effondre à l'arrière du monument aux morts et de réaménager les abords de celui-ci avec du gravier. Un devis a été fourni par Jade Paysagiste. Le montant du terrassement est de 1054,87 euros TTC. Il est proposé par le Conseil Municipal de demander un devis concurrentiel à Jardi Concept Art.

Loi 3DS : Dans un avenir proche, chaque rue/chemin doit être nommé et chaque maison doit avoir son numéro. Il faut commencer à réfléchir à cela.

Élections à venir : Les membres du Conseil Municipal sont naturellement sollicités pour tenir les bureaux de vote des prochaines élections, soit les 10 et 24 avril pour l'élection présidentielle, et les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives. Par ailleurs, la commission communale en charge de vérifier les listes électorales se réunira en Mairie le vendredi 18 mars 2022 à partir de 18h30.

Le Conseil est clos à 21h05